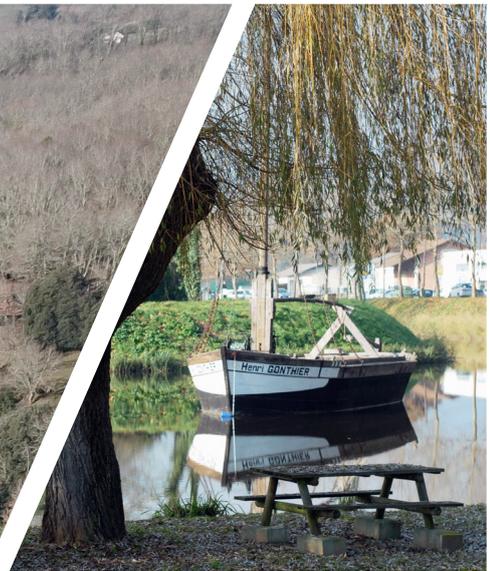


NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune
de Saint-Capraise de Lalinde

N° 81 Juillet, Août, Septembre 2021



SOMMAIRE

<i>L'éditorial du Maire</i>	2
<i>Compte-rendu municipal</i>	3-7
<i>Info Mairie</i>	9-13
<i>Compte-rendu des associations</i>	14-17
<i>Monument historique</i>	18
<i>Calendriers des manifestations</i>	19
<i>Infos diverses</i>	20



L'été 2021 est arrivé ! Les vacances scolaires sont là et nous entrons dans la période estivale avec des départs en vacances bien mérités pour certains au regard de la situation sanitaire passée.

Enfin ! C'est sans doute ce petit mot qui résume à lui tout seul notre état d'esprit en ce début d'été. Enfin les vacances, enfin la liberté ! Bien méritée, mais pas totale. Il faut encore rester prudents, même si le confinement est derrière nous et le vaccin accessible à tous !

Alors, sans réserve on peut s'aérer, s'évader, s'amuser, s'entretenir, se protéger aussi.

C'est le moment de profiter pleinement du cadre de vie privilégié qui est le nôtre, mais aussi des équipements mis à disposition des petits et des grands, sans bourse délier.

Remettons en forme notre corps et notre esprit, avec les amis ou en famille.

Faisons le plein de rires, de plaisirs et de rencontres, rechargeons nos batteries.

Durant cette première partie de l'année, le Conseil Municipal a poursuivi son travail de construction des projets pour les années à venir sans toucher une fois de plus depuis 20 ans aux montants des taxes communales.

Toujours avec la rigueur de gestion qui s'impose, les gros projets structurants comme l'aménagement d'un jardin d'agrément dans le bourg, comme l'implantation d'un « Bar/Restaurant/Guinguette » sur le bassin et d'un « Espace Tiers-lieu/Coworking » avancent. Vous pourrez en voir l'état d'avancement dans ce bulletin.

Pour le moment, la priorité est de préparer au mieux vos futures vacances. Nous nous retrouverons à la rentrée et sur les prochaines Nouvelles Capraisiennes et au travers d'une reprise des rencontres de quartiers organisées par la municipalité.

Bonnes vacances à toutes et tous

A très bientôt

Votre Maire dévoué,
Laurent PEREA



Mairie de Saint-Capraise-De-Lalinde
14 Route de Sarlat
24150 Saint-Capraise-de-Lalinde
05 53 63 47 65
Mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr
www.saint-capraise-de-lalinde.fr

Responsable de Publication : Laurent PEREA
Éditorial : Herve COUSTILLAS | Sylvie BODART
Elodie CHEVRIER | Ghislaine GOURDON
Christophe LAVIGNERIE | Brigitte MONTAURIOL

Maquette et impression :

Nouvelle Imprimerie Moderne à PÉRIGUEUX
Ce magazine est imprimé sur papier issu du développement durable PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



GRANDES LIGNES DU BUDGET 2021

Vote des taux 2021

M. le Maire a rappelé que par délibération du 29 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes foncières comme suit : Taxe Foncière (bâti) : 20.87 % et taxe foncière (non bâti) : 52.17 %.

Il a également informé qu'à compter de l'année 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales ne serait plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la Taxes Foncières des Propriétés Bâties (TFPB) encaissée par le Département (25.98 %) serait désormais transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB passera à 46.85 % (soit : le taux communal 2020 : 20.87 % + le taux départemental 2020 : 25.98 %).

En ce sens, M. le Maire a proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021 et de les voter comme suit :

Foncier Bâti : 46.85 % (20.87 % + 25.98 %)

Foncier Non Bâti : 52.17 %.

M. le Maire a fait également remarquer qu'au vu d'une gestion financière rigoureuse de ces dernières années sans amputer les investissements, il est encore possible de confectionner les budgets sans augmenter la fiscalité (**stable depuis 20 ans**), mais qu'à l'avenir, il faudra rester vigilant car les seuls leviers restant à disposition du conseil municipal seront le vote des taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties avec toutefois la possibilité de distinguer les résidences principales des résidences secondaires par des taux différents.

Ainsi, les taux de 2020 sont maintenus pour 2021.

Vote du budget principal de la commune pour 2021

FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés pour 2021	1 319 515.84	1 319 515.84
INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés pour 2021	489 681.13	489 681.13
TOTAL		
TOTAL DU BP 2021	1 809 196.97	1 809 196.97

Vote du budget annexe « locaux commerciaux » pour 2021

FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés pour 2021	46 855.96	46 855.96
INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés pour 2021	41 662.62	41 662.62
TOTAL		
TOTAL DU BP 2021	88 518.58	88 518.58

M. le Maire a précisé qu'il était prévu dans ce budget de faire des travaux d'électricité dans la salle des fêtes, (**réfection du tableau d'alimentation, éclairages led et repositionnement du poste climatisation de la salle annexe**) ainsi que le réaménagement de la salle annexe, la pose de volets roulants solaires et de portes pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Vote du budget annexe « service irrigation » - pour 2021

FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés pour 2021	18 437.51	18 437.51
INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés pour 2021	10 092.46	10 092.46
TOTAL		
TOTAL DU BP 2021	28 529.97	28 529.97

Exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2021.

En raison des conditions sanitaires ayant affecté l'activité de certains commerces, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2021 l'exonération totale de la TLPE pour tous les artisans et commerçants communaux qui y sont assujettis.

Exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2021.

En raison du prolongement de la crise sanitaire et à titre de soutien aux commerçants, le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour 2021 l'exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Par ailleurs il a autorisé exceptionnellement l'occupation de la « terrasse » devant la Maison « Delmas » par le restaurant « La Bastide Capraise » pour la période d'été 2021 en plus du parvis de l'église.

« Commerce non essentiel » - prise en charge loyer par la collectivité

Lors du dernier confinement une des commerçantes locataire de la commune a été contrainte de fermer, son activité faisant partie des « commerces non essentiels ». Le Conseil Municipal a décidé que le loyer commercial dû par cette SARL serait pris en charge par la commune en terme de soutien comme cela avait été fait pour trois commerçants lors du 1er confinement.

POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Projet défense incendie a partir du réseau d'irrigation

Un projet d'utilisation du réseau communal d'irrigation pour en faire une desserte incendie a fait l'objet d'une étude sollicité par Mr le Maire auprès de la Sté OPURE qui assure la maintenance de la station d'irrigation pour connaître l'enveloppe budgétaire nécessaire et tenant compte des prescriptions du SDIS 24 rencontré précédemment. Il apparaît que le plus gros de l'investissement serait dans l'équipement de la station de pompage pour un montant de 72 000 euros TTC. Toutefois, la pose des bornes incendies viendrait en supplément qui pourraient être installées par la RDE 24.

Ce dispositif qui pourrait faire l'objet de subventionnement permettrait d'utiliser le réseau d'irrigation en réseau incendie car à ce jour il ne reste guère d'agriculteurs utilisant le service ; néanmoins, les amortissements liés à la création de la station dans les années 80 continuent à courir et pèsent budgétairement sur les abonnés voire leurs héritiers.

Ce changement partiel de vocation du service permettrait ainsi de basculer une partie des amortissements dans le budget principal. Techniquement ce projet couvrirait la moitié de la commune, chaque borne pouvant couvrir un rayon de 400 mètres par voie carrossable en termes de défense incendie.

La commission Projets/Prospectives a été chargée d'approfondir ce dossier pour une présentation à un prochain conseil municipal.

Plan réseau irrigation

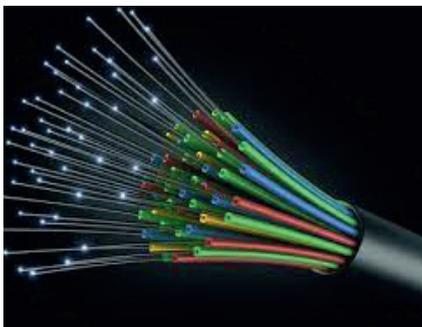


Travaux d'extension de la mairie – choix des entreprises retenues.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 07 avril 2021 pour analyser le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet d'architecture ADG Griffoul, suite à la consultation réalisée auprès d'entreprises locales. L'attribution des différents lots ont été validés ainsi :

lot	Liste des lots	Entreprise
1	Maçonnerie – Gros œuvre	Pasquet
2	Charpente/ Murs bois	SOGE Bois Concept
3	Couverture Tuiles	Barlier
4	Menuiserie alu	Métallerie Bergeracoise
5	Plâtrerie – Isolation	Césilla
6	Revêtement de sol souple	Chabrefy
7	Peinture	STAP
8	CFO/CFA-CVC	Césilla

Par suite d'une réunion de chantier entre le maître d'œuvre, les entreprises, M. le Maire et le président de la commission Travaux, le démarrage du chantier a été acté pour débuter en septembre 2021.



Arrivée de la fibre optique à Saint Capraise de Lalinde

Dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique sur le département, notre commune sera une des premières servies. Chaque foyer de la commune sera desservi par la fibre optique fin 2021/début 2022.

Les travaux de génie civil débuteront dès l'automne.

Le réseau sera souterrain dans le bourg et aérien sur le reste de la commune.

A cet effet, il est rappelé aux propriétaires ayant des arbres dépassant sur la voie publique de bien vouloir faire le nécessaire pour les élaguer afin de ne pas gêner l'installation des lignes fibres.

Travaux de voirie :

Les travaux de voirie et d'aménagement des trottoirs de la Cité EDF, du lotissement des Deux Berges sont aujourd'hui achevés. Ceux des trottoirs devant les Maisonnettes face à l'usine EDF en bordure de la RD660 ainsi qu'une partie de voie communale à « la Castagné » vont voir leur démarrage dans les jours à venir.



Projet de jardin dans le bourg face à la Place Publique

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que suite à la décision d'ouvrir la consultation pour une maîtrise d'œuvre paysagère concernant l'aménagement d'un jardin dans le bourg de St-Capraise de Lalinde en appui à l'étude qui avait été confiée à l'ATD 24 avec une estimation de travaux à hauteur de 73 600 € HT, plusieurs architectes paysagers avaient été contactés.

Suite à cette consultation, deux bureaux d'étude n'ont pas donné suite pour raisons d'un plan de charges trop important au niveau de leurs entreprises.

Pour donner suite à ces réponses, il a convoqué la Commission d'appels d'offres le lundi 17 mai 2021.

Deux offres ont été analysées :

- Marine VIGIER – Paysagiste
- Paysage Conception – Mathias BONIN

Au vu de l'analyse des dossiers, le bureau d'études Paysage Conception – Mathias BONIN a été retenu par la Commission d'appels d'offres et validé par le conseil municipal.

Perspective d'implantation d'un bar/restaurant : proposition de lancement d'un appel a projet

M. le Maire a rappelé aux élus la saisine d'un cabinet d'avocats, juristes en droit territorial, en termes de conseils à la Municipalité dans le cadre du projet de commerce sur la « Maison Bouteil » près du Bassin.

Après consultation, expertise du dossier et recherche de pistes envisageables, le cabinet d'avocats a remis en Mairie un rapport d'analyses et de propositions.

M. le Maire après avoir donné les éléments de ce rapport a porté à connaissance la conclusion de celui-ci mettant en avant une piste légale qui protégerait la Municipalité d'un recours pour « distorsion de concurrence ».

Ainsi, il s'agirait d'un « **appel à projets** » **ouvert à la concurrence** à partir de critères et d'objectifs déterminés par la Municipalité :

- Toutes personnes souhaitant y répondre pourra poser sa candidature, sans distinction et à égalité de chance.
- Selon le choix de la municipalité, un jury pourrait être composé de conseillers municipaux et autres experts ou personnalités qualifiées, extérieures à la commune qui procèderait à l'examen des divers dossiers de candidatures au regard des critères et objectifs préalablement énoncés dans l'appel d'offres.
- Cette démarche pourrait être accompagnée par la CCI de la Dordogne.

Après avoir exposé les divers aspects de l'option recommandée par le cabinet d'avocats, le Conseil Municipal a délibéré sur la proposition de lancer « l'appel à projet sur le bâtiment communal près du bassin » afin que la commission Projet/Prospective travaille sur cette piste.

Il a également décidé de commander à la CCI de la Dordogne « une étude de marché » dont les résultats pourraient être une aide à la décision définitive et jointe à l'appel d'offres qui s'en suivrait.

Enquete pour aide a la décision concernant le projet de tiers-lieu /espaces co-working.

Le Conseil Municipal a validé dernièrement suite à la proposition de la commission « Projets/Prospectives » deux questionnaires dans le cadre de l'aide à la décision pour la mise en place de tiers lieu/espace Co-working, l'un en direction des entreprises, l'autre en direction du grand public et des associations.

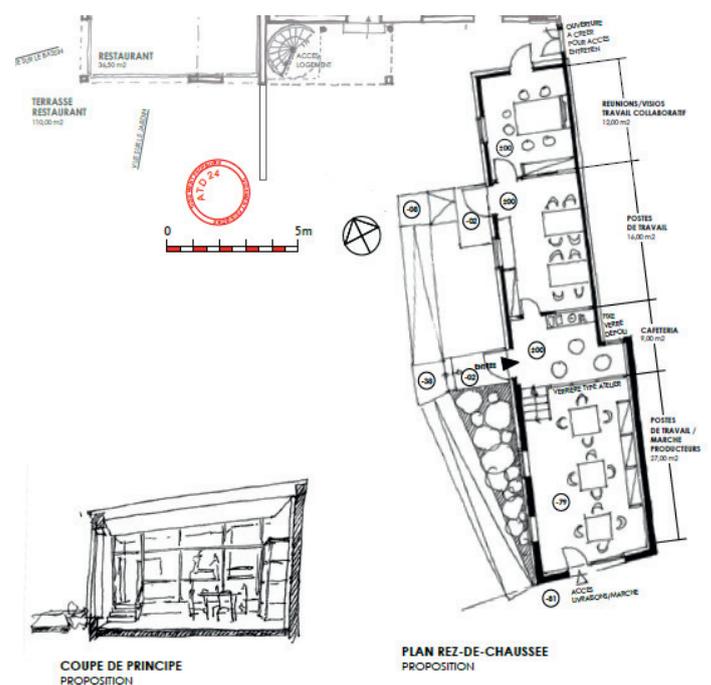
Cette même commission avait chargé M. le maire de consulter la CCI Dordogne afin d'évaluer comment elle pouvait accompagner la municipalité à la fois :

- Sur une étude de marché pour le projet de restauration,
- Sur une étude de détection d'intérêt pour un Tiers lieu en direction des entreprises.

De cette consultation en a découlé une proposition commerciale de la CCI d'accompagnement sous plusieurs volets :

- 1 – étude de marché (projet restaurant /bar)
- 2 – étude détection d'intérêt pour un tiers lieu (enquête en direction des entreprises)

Cette proposition a fait l'objet d'une commande auprès de la CCI et est en cours de traitement, les résultats sont attendus pour la fin de l'été.



Travaux Gabare :

Nombreux ont pu voir qu'un charpentier de bateau est depuis quelques jours à pied d'œuvre auprès de la gabare communale sur le bassin. Le chantier entrepris perdurera quelques semaines en vue de procéder à la restauration nécessaire de celle-ci qui a aujourd'hui une vingtaine d'années avant de déposer une demande de droit de navigation sur le canal à la DDT.



Rencontre avec la Direction Départementale de « La Poste »

M. le Maire a rencontré dernièrement la Directrice départementale de la Poste accompagnée de son conseiller technique le 26 mai dernier afin de se rendre compte sur place du projet de la commune en matière d'Espace Tiers lieux/ Coworking et d'évaluer la possibilité de subventionner celui-ci par le fonds de péréquation de la présence postale départementale.

Au regard des éléments apportés par M. le Maire il s'avère trois pistes possibles qui pourraient apporter un subventionnement d'environ 20.000 € auxquels pourrait s'ajouter du mobilier.

La commission « Projets/Prospectives intègrera ces nouvelles données à sa réflexion sur ce dossier.



Transition énergétique et économies d'énergie :



Une rencontre a eu lieu le mardi 18 mai en Mairie avec des représentants du SDE 24 en présence de Mme DUPONTEIL, M. CLEMENT et M. le Maire afin d'aborder la transition énergétique en vue de la modernisation du parc communal d'éclairage public en Led.

Il en est ressorti que la vétusté du parc pourrait être améliorée en vue de faire une économie d'énergie de l'ordre de 50% (environ 4 à 5000 euro / an) à laquelle

pourrait s'ajouter une participation financière du SDE 24 à hauteur de 30% sur le montant HT. Le reste à charge pour la commune serait alors de l'ordre de 140 000 euros.

D'autre part, précédemment un diagnostic énergétique avait été commandé au SDE 24 sur deux bâtiments communaux (Ecole et Logements communaux EDF) dont les résultats préconisent des solutions d'investissement pour des économies d'énergie conséquentes.

Le conseil municipal a chargé la commission Projets/Prospectives d'étudier toutes ces propositions afin de les présenter au conseil municipal pour aider à la décision.

AUTRE INFO : vote de motions :

Le conseil municipal a délibéré sur deux motions de soutien :

1. Contre le projet HERCULE déstructurant EDF.
2. Pour le maintien des bureaux de Poste en Dordogne.

**Motions
de
soutien**

Photovoltaïque : ATTENTION aux démarches peu scrupuleuses !

Il a été signalé à la mairie des démarches douteuses sur notre commune concernant des propositions commerciales pour des panneaux photovoltaïques. La gendarmerie en a été averti.

Nous ne pouvons que recommander à la population d'être prudente avant de s'engager sur un tel type de contrat.

Il faut savoir que pour toute pose de photovoltaïque, il faut s'assurer que celle-ci fait l'objet d'une autorisation des services de l'urbanisme après avoir déposé en mairie une demande d'autorisation préalable de travaux.



CAMPAGNE NATIONALE DE PRÉVENTION AU RISQUE D'INCENDIE DE FORÊT

Pour la 4e année consécutive, le ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, lance une campagne pour prévenir les feux de forêt et de végétation et s'en protéger.



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForet

RISQUES LIÉS AUX FORTES CHALEURS ET À LA CANICULE 2021

Dispositif préventif canicule

Le plan national « canicule » fixe les priorités suivantes : porter l'effort sur les personnes sensibles aux températures extrêmes : personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap, personne en situation de précarité, sportif, enfants en bas âge ; - s'assurer de la permanence des soins ; - accroître la mobilisation de tous les acteurs ; - lutter contre l'isolement et renforcer la solidarité.

Intervenir, la veille saisonnière « canicule » est activée du 1^{er} juin 2021 au 15 septembre 2021.

4 niveaux de vigilances existent :

- 1 : veille saisonnière (situation actuelle)
- 2 : vigilance jaune – avertissement chaleur
- 3 : vigilance orange – alerte canicule (ce niveau 3 est déclenché en Dordogne lorsque la t° min nocturne atteint 20° et la t° max diurne 36°, et ce durant 3 jours de suite)
- 4 : vigilance rouge – mobilisation maximale

Le rôle des maires en matière de prévention de la canicule est prépondérant, ils doivent impérativement ouvrir les registres d'identifications des personnes âgées, souffrant d'un handicap, isolées à domicile.

Pour info : Les registres des personnes vulnérables ont été mis en place depuis 2004 à l'occasion des périodes de veille saisonnière canicule et depuis 2008, à l'occasion de la période hivernale.

Toutes les données reprises dans ce registre sont strictement confidentielles (loi n°2004-626 du 30 juin).

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE à feuilles d'armoise en Nouvelle- Aquitaine



L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2m de haut. Les feuilles(a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles(c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

• Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

• Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes impor-

tantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

• Impact environnemental

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

• Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

• Les actions curatives

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. **Cette méthode reste la plus efficace.**

- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

• Les précautions générales

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/espace-professionnels/article/que-faire-des-dechets>). Après la grenaison, les déchets devront être laissés sur place. L'incinération n'est autorisée que sur dérogation.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour signaler la présence d'ambroisie :

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Pour plus de renseignements :



Gaëlle GUYOT

Chargée d'études Santé/Environnement

✉ gaelle.guyot@fredon-na.fr

☎ 06 75 06 62 39

☎ 05 57 01 37 18

📍 Site de Villenave-d'Ornon
71 Avenue Edouard Bourlaux CS 20032
3882 VILLENAVE D'ORNON

FREDON Nouvelle-Aquitaine est financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour conseiller les communes dans le repérage et la lutte contre les ambrosies

MOUSTIQUES TIGRES

Le moustique *Aedes Albopictus*, vecteur du virus du chikungunya, de la dengue et du Zika, est implanté en Dordogne depuis 2005 ;

Il s'agit d'un moustique d'origine tropicale également appelé « moustique tigre ». De petite taille (environ 5 mm), il pique le jour et il est très agressif envers l'espèce humaine.

Afin de ralentir l'implantation de ce moustique, quelques gestes citoyens simples permettent de freiner la reproduction du moustique tigre et par conséquent de limiter son territoire d'implantation.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions de mobilisation citoyenne, vous pouvez utilement vous référer au guide à destination des communes (guide commune).

Enfin, vous pouvez consulter le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle>



CADASTRE SOLAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat du Bergeracois et pour développer les énergies renouvelables, le SyCoTeB a mis en place un cadastre solaire pour répondre à tous ceux qui s'interrogent sur l'opportunité d'une installation solaire sur leur toiture.

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS



AVEC LES COLLECTIVITÉS DU SCOT DU BERGERACOIS, INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES CHEZ SOI C'EST FACILE!

Le cadastre solaire est un service gratuit dédié aux habitants, entreprises et collectivités du Bergeracois simplifiant l'accès au solaire. Cette plateforme web indique si une installation photovoltaïque ou thermique est possible et rentable chez vous.

Les collectivités du SCOT du Bergeracois sont engagées dans une démarche ambitieuse de transition énergétique et écologique (Plan Climat Air Energie Territorial). Pour réussir cette transition, elles doivent mobiliser toutes les forces vives de leur territoire. C'est pourquoi elles encouragent particuliers et entreprises à équiper leurs toitures de panneaux solaires, photovoltaïques et thermiques.

Les collectivités du SCOT du Bergeracois ont fait appel à la startup In Sun We Trust pour créer une plateforme solaire dernière génération, et vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet.

Cette plateforme permet de calculer votre future production d'énergie solaire, les économies réalisables sur vos factures d'électricité et le coût d'une installation adaptée à votre toiture.

Vous pouvez voir en un instant si le solaire est fait pour vous.



1 C'EST POUR QUI?

Tout le monde ! Toutes les toitures du territoire du SCOT Bergeracois ont été analysées. Habitants, entreprises, organisations...cliquez sur votre bâtiment pour obtenir une estimation.

Vous pouvez effectuer gratuitement toutes les simulations que vous souhaitez : surface de panneaux solaires installés, production d'électricité à l'année, coût de l'installation, les gains économiques sur 20 ans, rentabilité, part de votre consommation d'électricité couverte par votre production ...

2 POURQUOI DEVENIR PRODUCTEUR D'ÉNERGIE SOLAIRE?

- **Pour produire une énergie propre**
En produisant votre propre énergie, vous devenez acteur de la transition énergétique du Bergeracois !
- **Pour réduire sa facture d'électricité**
Vous pouvez réduire votre facture d'électricité ou revendre cette énergie et gagner de l'argent.
- **Pour chauffer l'eau de son logement**
La chaleur du soleil peut être utilisée pour chauffer son eau chaude sanitaire grâce à des panneaux solaires thermiques. Très simple de fonctionnement, l'énergie récupérée est directement utilisable sans avoir besoin de passer par le réseau électrique.



3 CONCRÉTISEZ VOTRE PROJET!

Notre partenaire InSunWeTrust propose un accompagnement technique et administratif personnalisé tout au long de vos démarches. Vous pourrez bénéficier des conseils et des informations d'In Sun We trust en tant que tiers de confiance.

Vous pouvez bénéficier également d'un arbitrage entre les différents devis que vous recevrez des installateurs sur le principe de leur mise en concurrence.

Nota : Les collectivités membres du SCOT précisent que cette opération n'a aucun lien avec une quelconque démarche commerciale et ne cautionnent aucun démarchage à domicile proposant l'installation de panneaux solaires.

Lien vers le cadastre solaire:

<https://scot-bergeracois.insunwetrust.solar/>

Contact In Sun We Trust:

01 84 88 83 25

Contact Plan Climat Bergeracois:

05 53 74 59 38

GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF PASS CULTURE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le ministère de la Culture a créé une plateforme de services destinée aux jeunes dans l'année de leurs 18 ans afin de faciliter l'accès à la culture.

Les jeunes peuvent bénéficier d'un crédit de 300 € utilisable durant 24 mois pour réserver des sorties culturelles (concerts, festivals, expositions ...), effectuer des achats (livres, BD, disques ...) s'abonner à des cours de musique et accéder à des offres numériques (plafonnées à 100 €).

Pour profiter de cette offre, les jeunes sont invités à télécharger l'application « pass Culture » disponible sur Google play et en App store puis s'inscrire sur le site <https://pass.culture.fr/>.

Pour plus d'information sur le dispositif, rendez-vous sur le site internet de la Commune.





INSCRIPTIONS ANNEE SCOLAIRE

Pour votre information,
celle de vos proches
ou de vos voisins.
Merci d'avance...

2021/2022

Ecole Maternelle de Saint-Capraise de Lalinde

Enregistrement des nouveaux inscrits nés en 2018

1 - Pour inscrire votre enfant, vous devez vous rendre dès maintenant à la **mairie de votre commune de résidence** qui vous délivrera une autorisation d'inscription.

Pièces nécessaires :

➢ Livret de famille

➢ Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son

âge (Présenter le carnet de santé ou un certificat du médecin.) ATTENTION : l'enfant ne pourra être accueilli que s'il présente des vaccinations à jour au jour de la rentrée, ou un certificat médical de contre-indication.

2 - Puis, pour l'enregistrement de l'inscription à l'école, contactez l'école de ST-CAPRAISE DE LALINDE (de préférence entre 12h et 13h ou après 16h30) au ...

05 53 63 49 65

Régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la Direction Départementale de Finances Publiques de la Dordogne évolue

En conséquence, la Trésorerie de Lalinde sera ouverte tous les jours et horaires suivants :

- Lundi, mardi et jeudi : de 8h40 à 12h00

Uniquement sur rendez-vous :

Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 15h30

Trésorerie -

Centre des Finances Publiques de Lalinde

Tél : 05 53 61 04 55

7 Bd de la Résistance

24151 Lalinde

NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES :

Le nouveau réseau de proximité de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne dont la mise en place progressive vise à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des particuliers (notamment en matière de fiscalité), ainsi que les attentes des collectivités locales en améliorant fortement le niveau du conseil proposé.

Des réorganisations sont mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le transfert des missions de l'assiette et du recouvrement des impôts des particuliers (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière) rattaché à Saint-Capraise-de-Lalinde est désormais le bureau de Bergerac

PAIEMENT DE PROXIMITÉ FINANCES PUBLIQUES

Nouveau service
« paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 200€ ou par carte bancaire

Points de paiement les plus proches :

TABAC PECHE LALINDE

3 Place de la République

24150 LALINDE

07H30-12H15/14H15-19H00

Sauf le lundi AM et le dimanche



La liste des buralistes partenaires agréés est disponible auprès
de votre centre des Finances publiques ou sur le site

impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite



FRANCE SERVICES (Communauté des Communes Bastides Dordogne Périgord)

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches au quotidien.

- Adresse : 36 Boulevard Stalingrad
24150 Lalinde
- Contact : 05 53 73 73 56 22
- Mail : franceservices@c cbdp.fr
- Horaires : lundi : 14h00 à 17h00
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h00 à 12h00
et 14h00 à 17h00
Vendredi : 9h00 à 12h00

LABEL GÎTE DE FRANCE

La création du fonds de dotation Gîtes de France initiatives permet d'accompagner les projets collectifs, associations ou organisme d'utilité publique, en matière de patrimoine et d'environnement.

Gîtes de France Dordogne peut aussi accompagner des particuliers pour les démarches d'ouverture d'un gîte ou d'une maison d'hôtes.

**Contacts : Tél.05.53.35.50.07 ou courriel.
contact@gites-de-france-dordogne.fr**



BUS DU JEUDI

Un bus gratuit est à la disposition de tous pour se rendre le jeudi matin à Lalinde.

Départ : 9h30 devant la salle des fêtes

Retour : 11h45 (Départ de Lalinde 11h30)



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



**Pour rappel : Le brûlage est interdit du
1^{er} Mars au 31 Octobre.**

LA CARTE GRISE

Du nouveau pour les démarches à propos de la carte grise (certificat d'immatriculation) Les démarches ne se font plus en mairie MAIS un simple clic suffit !

- Je fais mes démarches en ligne
<https://demarchescartegrise.com>

NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les concernant en cas de nécessité (Informations confidentielles)
- récupérer le calendrier du ramassage des ordures ménagères
- éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante :

mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr

CAR RÉGIONAUX : LIGNE 05

Beaumontois/Lalinde/Bergerac – LIGNE 05

PERIODE ESTIVALE =

ATTENTION TRANSPORT A LA DEMANDE :

Réservez la veille de votre déplacement avant 17h pour un transport du mardi au vendredi et jusqu'à vendredi 17h pour un transport le week-end et le lundi.

Réservations au 0970 870 870

(appel non surtaxé)

**Informations des horaires à votre
disposition à la Mairie.**



LA RENTRÉE DE L'ATELIER DES COULEURS

Enfin l'ATELIER des COULEURS devrait retrouver ses COULEURS.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous pourrions nous réunir à nouveau en septembre.

La date reste à définir avec la Mairie selon le calendrier établi.

Nous avons hâte de pouvoir retrouver ces ateliers conviviaux et échanger nos idées sur le DESSIN, le PASTEL, l'AQUARELLE, l'HUILE, l'ACRYLIQUE etc... et penser à notre prochaine EXPOSITION NATIONALE en 2022.

Contacts : Jacqueline CLÉMENT : 06 71 11 29 43 - Viviane VALÉRIE : 06 35 52 48 53

FOOTBALL CLUB DE LALINDE COUZE SAUVEBOEUF Ecole de Foot 2021- 2022

L'année a bien évidemment été très compliquée compte-tenu du contexte COVID.

La saison a été courte : toutes les compétitions ont été stoppées aux vacances de la Toussaint 2020.

Mais dès que les entraînements ont été de nouveau autorisés, les 25 enfants, toutes catégories confondues et leurs parents ont répondu présents.

Les entraînements des catégories U7 – U9 se déroulent à Sauveboeuf et ceux des U11 – U13 à Couze tous les mercredis après-midi.

Nous remercions sincèrement toutes les mairies alentours pour leurs subventions, et la mise à disposition des structures qui nous permettent d'encadrer tout ce petit monde.

Afin de préparer la rentrée 2021-2022, nous recherchons des enfants dans toutes les catégories et plus particulièrement des U15 (nés en 2007-2008) afin de remonter une équipe dans cette catégorie.

Nous sommes tous des bénévoles, toutes les personnes de bonne volonté sont les bienvenues pour renforcer l'équipe d'encadrement.

Contacts :

Président Norbert BENEY : 06.16.67.10.92

Éducateur Philippe MALBEC : 06.31.47.77.71

**N'hésitez pas à laisser un message
sur le répondeur pour être rappelés !**

Sportivement, Le FCLCS

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

Passage du relais à la tête du comité des fêtes
Samedi 10 avril 2021 les adhérents du comité des fêtes de Saint-Capraise-de-Lalinde de se sont réunis dans la salle des fêtes du village pour l'assemblée générale annuelle de leur association.

Cette réunion était prévue fin 2020, mais reportée suite au confinement.

L'assemblée a observé une minute de silence en hommage à leur ami, vice-président du comité, Daniel VOCANT, décédé.

Les deux rapports (activité et financier) ont été adoptés à l'unanimité.

Les projets 2021 (marchés gourmands, fête du village) sont presque tous annulés sauf le repas cochonnailles qui reste lui, toujours envisagé en novembre... si la crise sanitaire le permet.

Le comité des fêtes associé aux deux communes : Saint-Capraise-De-Lalinde et Lanquais avec le concours des associations de ces deux communes, organise l'animation en plein air : CYCLO/RANDO/SPECTACLE le dimanche 13 juin 2021.



Elodie et Hervé ont tombé le masque le temps de la photo.

Changement de président :

L'assemblée a élu Elodie Chevrier, jeune et pétillante Présidente du comité en remplacement d'Hervé Coustillas qui reste membre actif.

Composition du nouveau bureau du comité élu à l'unanimité :

- Présidente : CHEVRIER Elodie
- Vice-Président : BREDIF William
- Trésorier : RABIER Jean-Michel
- Trésorier adjoint : FRAY Christine
- Secrétaire : VERGNAUD Jean-Claude
- Secrétaire adjoint : GIACHELLO Alexandra

ARH Les Pesqueyroux

Des membres de l'association Les Pesqueyroux ont été invités par Marie Dominique Privé sur France bleu Périgord dans l'émission Au fil de l'eau consacrée au canal de Lalinde du 31 mai au 4 juin.

Les cinq interviewés sont passés chacun deux fois par jour avec un passage supplémentaire le week-end. De plus une mini vidéo a été tournée pour chacun d'eux sur un site et avec un thème différent.

C'est un joli coup de pub pour ce canal qui nous est cher, la gabare et le volet touristique qui est en train de se mettre en place

Il est possible de retrouver l'émission ainsi que les clips vidéo en allant sur le site de l'émission : France bleu Périgord/ Au fil de l'eau.

AAPMA

La vie halieutique reprend doucement avec les beaux jours et l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID.

L'entreprise IT2E a repris début juin ses activités de désherbage du canal sur les portions n'ayant pu être travaillées lors de leur précédent passage.

Le nettoyage des berges de la Dordogne a été réalisée par l'équipe Municipale ce printemps.

Nombre de pêcheurs prenant leur carte sur internet, il leur est possible de récupérer « le guide de la pêche 2021 » mis à disposition au 40 rue du Canal.

Lors de l'achat de votre carte, pensez à noter sur internet l'AAPMA de Saint-Capraise-de-Lalinde.

Les retombées financières permettent d'effectuer des lâchers plus conséquents sur notre territoire.

Une assemblée aura lieu au 4^{ème} trimestre 2021 pour le renouvellement du bureau.

Les dates de l'assemblée générale et des concours de pêche ne sont pas encore arrêtées, elle vous seront communiquées en temps utile.

A.S.P.E.C.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ECONOMIQUE ET CULTUREL (ASPEC)

LE CANAL

Dès les temps les plus anciens, La Dordogne, cette belle voie d'eau fut, non seulement un chemin de pénétration vers l'intérieur du pays, mais aussi un axe essentiel d'échanges entre le Haut-Pays et le Bas-Pays.

Les dangers, qu'ils soient créés par la main de l'homme (moulins, pêcheries) ou naturels, les plus dangereux, (rochers, chenaux étroits, flots tumultueux) rendaient la navigation périlleuse, provoquant des accidents au cours desquels personnes et marchandises étaient parfois définitivement perdus.

Aux environs de Lalinde, trois « malpas » (mauvais passages) rendaient la navigation difficile.

Le Grand-Toret à l'amont de Lalinde, « *long rapide sur des rochers tenant au fond, entre des falaises rocheuses verticales* ». **La Gratusse** à Lalinde, « *la Dordogne y devient un torrent furieux qui se précipite entre deux rangs de rochers très rapprochés et fort inclinés, quantités de bateaux s'y sont brisés, aussi y-a-t-il des matelots qui ne font d'autre métier que celui de guider les barques depuis Lalinde jusqu'à St Capraise, ce sont les Patrons de Gratusse** » et le **Rapide des Percherons** en amont de Saint-Capraise, « *dans l'été les eaux sont tellement basses que le fond des rochers qui est plat, mais sillonné de fentes, s'assèche et toute l'eau s'engouffre dans un étroit canal d'environ 1500 mètres* ».

C'est pour éviter aux gabariers d'avoir à affronter ces funestes écueils, que fut construit le canal latéral à la Dordogne.

Le canal, « notre » canal, improprement dénommé « canal de Lalinde » parcourt 15,375 km de Mauzac à Thuillère (commune de Mouleydier).

Les travaux débutent en octobre 1838, après que les propriétaires riverains de Mauzac, Lalinde, Baneuil, Saint-Capraise et Mouleydier aient, par obligation, cédé des parcelles de terrain, voire des granges ou des maisons.

C'est une entreprise de Bordeaux qui emporte le marché faisant appel à de nombreux corps de métiers : carriers, tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, charrons, forgerons, sans oublier les bouviers, chargés de transporter les matériaux et d'évacuer les remblais.

De nombreux aléas perturbent les travaux, toutefois, en 1843 le canal est livré à la navigation.

En 1839, à Mauzac on a construit un barrage ce qui permettra, par cette retenue d'eau, d'alimenter le futur canal.

S'ensuivront 9 écluses pour rattraper une pente totale de 24,15 m (une à Mauzac, une à Lalinde, une à la Borie-Basse et six à Thuillère), 3 bassins (un à Lalinde, un à Port de Couze et un à Saint-Capraise), 11 aqueducs qui, par un système de bondes, permettent de vider les biefs dans la Dordogne, 5 maisons éclésières (une à Mauzac, une à Lalinde, une à la Borie-Basse et deux à Thuillère, l'une en amont, l'autre en aval des écluses).

C'est dans les communes de Saint-Capraise et de Mouleydier que se trouvent les plus spectaculaires réalisations.

A Saint-Capraise (seule commune où le canal longe la Dordogne sur toute sa longueur) nous pouvons admirer :

- Une « fausse écluse » qui, grâce à un batardeau permet d'isoler la partie du canal particulièrement fragile, (car la bande de terre entre canal et Dordogne est très étroite) de la fausse-écluse au bassin pour procéder à d'éventuelles réparations.

- Un pont-canal, belle construction en pierres de taille qui « supporte » le canal

- Un bassin qui sert de port, avec stockage de marchandises et sur le bord duquel se sont installés, en 1909, deux charpentiers de bateaux.

Un bassin de radoub, ingénieux système qui se compose d'un bassin rectangulaire communiquant avec le canal dont le radier supporte dix piliers en pierre sur lesquels des longrines et des traversines sont posées constituant le gril sur lequel viennent reposer, après le vidage du bassin, les bateaux à réparer.

A Mouleydier, la chute de Thuillère qui comporte six écluses séparées en leur milieu par un bassin de croisement, rattrape une pente de 19,65 mètres. Les écluses ont une longueur de sas de 34 mètres et une largeur de six mètres. A l'origine, les portes des écluses étaient en bois. Les murs de soutènement en pierres de taille sont remarquables.

Le canal, dont le coût fut considérable, ne servit pas longtemps, à peine 100 ans ! le dernier bateau,

le « Jean et Georgette » de Pierre, dit Louis Gonthier jeta, de façon définitive, l'ancre en 1937 sur le bassin de Saint-Capraise.

Un élément important doit être signalé. En 1926, le canal fut déclassé et les « usiniers », comme les appelait Henri Gonthier, abaissèrent son niveau (de 1,60m à 1,40m) en créant un déversoir en amont de l'écluse de la Borie-Basse et interdirent l'utilisation des moteurs.

Voilà pourquoi, pour répondre à Monsieur Gontier qui, dans le précédent numéro des Nouvelles Capraisiennes, nous a gentiment cités, Jean et Jacqueline Dessagnes, nous avons fait circuler une pétition pour s'opposer à la construction d'une gabare, car nous savions, nous en avons suffisamment parlé avec Henri Gonthier, qu'elle ne pourrait circuler, pas plus sur la Dordogne que sur le canal, sauf à

utiliser, comme jadis, la tire... Et les faits, jusqu'à présent nous ont donné raison ; depuis 20 ans, on nous « amuse »,...20 ans ! Et on nous assure, encore aujourd'hui que « oui, elle naviguera » entre St Capraise et le bassin de Couze « **et pourquoi pas atteindre un jour Lalinde, Mauzac et Trémolat ?** »

La gabare existe ; au milieu du bassin elle a sa place (dommage qu'on l'ait habillée de la sorte), elle rappelle le passé batelier de Saint-Capraise. On pourrait aussi imaginer qu'elle puisse trouver sa place et son utilité ailleurs, entre Lalinde et...Ne sommes nous pas dans une Communauté de communes ?

**au cimetière de St Cybard, à l'entrée de Mouleydier on peut voir des tombes de marins dont celle de Pierre Pinquet, Patron de Gratusse.*

Prochains articles, les derniers charpentiers, les derniers bateliers de St Capraise de Lalinde

L'ASSOCIATION RIVES D'ART DE LIMEUIL

Chers amis artistes bonjour,

L'association RIVES D'ART de Limeuil gère depuis 6 ans une salle d'exposition située au Château des Jardins Panoramiques de Limeuil.

Cette salle est à disposition de mai à septembre, par période de 15 jours (avec 2 week-ends). Exceptionnellement pour des raisons de COVID nous commencerons la 2^{ème} quinzaine de juin.

L'accès à cette salle est libre et gratuit.

Les artistes peuvent se réunir s'ils le souhaitent en exposant à plusieurs, par exemple sculptures et peintures.

Limeuil est un village classé parmi les plus beaux villages de France. C'est le point de confluence de la Dordogne et de la Vézère.

Des artistes et des artisans y sont installés. Ainsi nous avons quatre peintres, deux potières, un verrier, un tresseur de paille, des bijoux, un artisanat africain... et Les Jardins Panoramiques qui attirent de très nombreux touristes.

Nous vous joignons des photos de la salle et un dossier de candidature expliquant les modalités. Ces renseignements sont à nous envoyer au plus vite par courriel : associationrivesdartlimeuil@orange.fr

ou à l'adresse suivante : ASSOCIATION RIVES D'ART - MAIRIE - RUE DU PORT - 24510 LIMEUIL

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Laurence RECORBET : 06 75 71 9 23

Hélène MERINO : 06 26 16 13 28



MONUMENT AUX MORTS

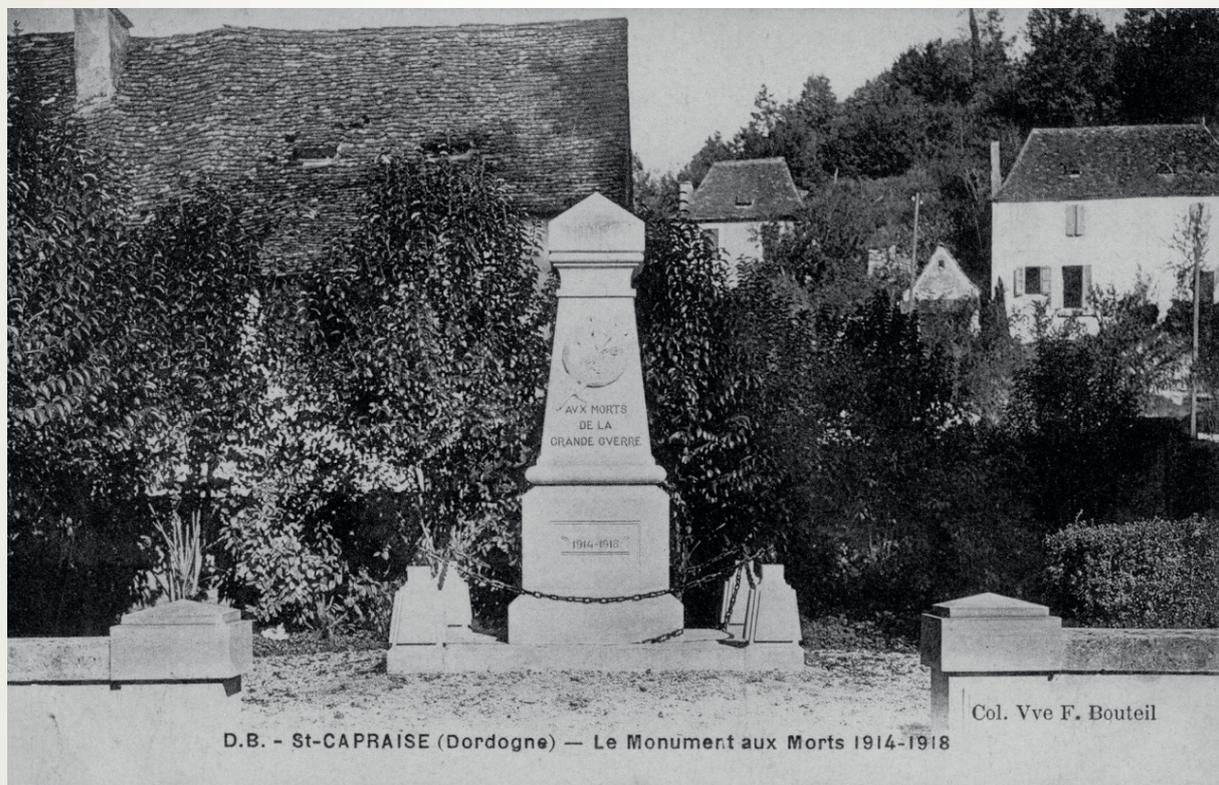
Une nouvelle page de l'histoire de notre monument va s'inscrire en septembre avec le dévoilement de nouvelles plaques.

Comme (presque) toutes les communes de France, Saint-Capraise a édifié un monument aux Morts. La décision a été prise par le Conseil municipal le 10 septembre 1921 et la construction s'est effectuée dans les mois qui ont suivi. Les noms qui ont été apposés sont ceux des soldats Morts pour la France qui figuraient sur les retranscriptions de l'État civil. Mais ces retranscriptions ne tenaient compte que du domicile au moment du décès, oubliant parfois la commune où le soldat était né.

En 2003, il fut décidé de changer l'emplacement, jugé trop près de la route. L'achat de terrains entre l'église et la voie ferrée a permis ce déplacement et l'inauguration avec la plantation de deux arbres eut lieu le 11 novembre de la même année.

Avec le temps il s'est avéré que les noms gravés dans la pierre devenaient illisibles. Par ailleurs, une enquête menée par l'association «Les Pesqueyroux» a permis de retrouver les noms de huit poilus qui avaient été oubliés en 1921. La municipalité a décidé de refaire les plaques en rajoutant ces noms-là ainsi que ceux de quatre capraisiens tombés au cours de la guerre 1870- 1871.

Le 10 septembre 2021, 100 ans jour pour jour après la décision du conseil municipal d'ériger ce monument, les nouvelles plaques seront dévoilées.



DON DU SANG

(prenez RDV sur mon-dondesang)
Saint-Capraise de Lalinde salle des fêtes
Jeudi 29 juillet 2021 - 15h – 19h

Mercredi 20 octobre A Saint-Capraise-de-Lalinde SORTIE et EXPOSITION de CHAMPIGNONS



RDV : **9 h 30 à la salle des fêtes** ; Matinée : cueillette des champignons - Midi : pique-nique tiré du sac
Après-midi : identification des champignons à la salle des fêtes

Journée gratuite organisée
par la Société Mycologique du Périgord
avec l'aide de la commune

Renseignements et inscription à
Hubert et Ghislaine Gourdon
06 33 29 08 86

LA RANDO CYCLO

spectacle du 13 juin 2021

Un enchantement poétique plein émotion au grand air.

Tout a commencé samedi soir par une lecture à 8 voix du livre « *14 juillet* » d'Éric Juillard, qui a transporté le public vers un regard particulier des événements de notre fête nationale, au travers de personnages singuliers.

Il a ensuite plané un vent de douce humanité joyeuse et pleine d'émotions dimanche sur les sentiers de Saint Capraise de Lalinde et de Lanquais.

Un pari réussi

Pour sa première édition en Dordogne, la « Cyclo Spectacle » de Poupette et Cie, Céline Larigaldie, créatrice et metteur en scène de cette épopée, a su embarquer les spectateurs dans les coulisses des métiers du spectacle vivant, avec un regard à la fois tendre et moqueur invitant toujours celui qui regarde au questionnement et à la pensée.

C'est ainsi, qu'enfants et adultes au travers de leur balade, ont pu découvrir des sites magnifiques de ces deux communes où sur chacun d'eux, ils ont découvert des saynètes mêlant le cirque, l'opéra, la musique, le théâtre ; toutes les facettes du spectacle vivant autour d'un fil conducteur : la liberté.

Comme devait le dire le maire, Laurent Péréa au côté de la présidente du comité des fêtes de St Capraise, Elodie Chevrier : « Ponctuée de surprise, d'humour et de réflexion, ce périple poétique de 10 km s'est inscrit dans le cadre d'un véritable projet de territoire alliant découverte et culture pour tous, aux portes de leurs maisons ». De l'avis unanime des participants « cette balade inédite a été un bon compromis entre vélo et spectacle, contrairement au théâtre où il faut rester assis deux heures sans bouger ».

À l'arrivée, sur le site magnifique du bassin de Saint Capraise, Céline avec l'accompagnement de Yull et son orgue de barbarie a accueilli les différents groupes dans une belle ambiance pour clore cette promenade.

C'est autour d'un moment de restauration convivial que s'est achevé ce week-end sur la place publique grâce à l'investissement du tissu associatif, élus et bénévoles sans qui ces 2 journées n'auraient pu avoir lieu.



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

En cas de besoin en dehors des jours
et horaires d'ouverture, contact au 06.08.41.56.76

Lundi 26/07/2021 : De 10h30 à 12h00

Lundi 09/08/2021 : De 10h30 à 12h00

Lundi 23/08/2021 : De 10h30 à 12h00

Lundi 06/09/2021 : De 10h30 à 12h00

Lundi 20/09/2021 : De 10h30 à 12h00

Horaires d'ouverture actuels de l'Agence Postale



**Congés annuels du jeudi 29 juillet 2021
au vendredi 13 août 2021 :**

l'agence postale de St-Capraise de Lalande sera
ouverte du lundi au vendredi de 14h à 17h et fermée
du lundi 16 au mercredi 18 août 2021.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS :

Mme Simone JOIRET
veuve LAFOSSE
décédée le 09 avril 2021

**Nos sincères condoléances
aux familles**

Horaires d'ouverture de la Mairie (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée au public	14h00 à 18h00
Mardi	08 00 - 12h00	14h00 à 18h00
Mercredi	08h00 - 12h00	Fermé
Jeudi	08 00 - 12h00	14h00 à 18h00
Vendredi	08h00 -12h00	14h00 à 18h00
Samedi	09h00 - 12h00	Fermé

Pharmacies de gardes



Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 01 Juillet 2021 au 02 juillet 2021	Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 02 Juillet 2020 au 09 Juillet 2021	Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 19 Juillet 2021 au 16 Juillet 2021	Les 3 Vallées - CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 16 Juillet 2020 au 23 Juillet 2021	Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 23 Juillet 2021 au 30 Juillet 2021	La Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 30 Juillet 2021 au 31 Juillet 2021	Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 01 Août 2021 au 06 Août 2021	Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 06 Août 2021 au 13 Août 2021	Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 13 Août 2021 au 20 Août 2021	Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 20 Août 2021 au 27 Août 2021	Les 3 Vallées - CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 27 Août 2021 au 31 Août 2021	Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 01 Sept. 2021 au 03 Sept. 2021	Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 03 Sept. 2021 au 10 Sept. 2021	La Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 10 Sept. 2021 au 17 Sept. 2021	Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 17 Sept. 2021 au 24 Sept. 2021	Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 24 Sept. 2021 au 30 Sept. 2021	Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 01 Oct. 2021 au 01 Oct. 2021	Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 01 Oct. 2021 au 08 Oct. 2021	Les 3 Vallées - CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 08 Oct. 2021 au 15 Oct. 2021	Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 15 Oct. 2021 au 22 Oct. 2021	La Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 22 Oct. 2021 au 29 Oct. 2021	Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 29 Oct. 2021 au 31 Oct. 2021	Revol - COUZE	05 53 61 01 32